

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FFT réagit à la publication du rapport du CGEDD INTITULE

« Expertise du projet alternatif porté par les associations »

La Fédération française de tennis exprime son incompréhension devant les conclusions paradoxales du rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) au Ministère de l'Ecologie concernant le projet de modernisation du stade Roland-Garros, et appelle à l'aboutissement rapide de l'instruction des permis de construire.

Conformément aux règles qui s'imposent pour les grands projets d'aménagement, la FFT a mené et fait mener par des spécialistes incontestés, depuis 5 ans, des expertises et des études, dont plusieurs indépendantes, sur toutes les options possibles pour la modernisation du stade Roland-Garros. En novembre 2014, le rapport d'enquête publique a souligné à quel point la concertation a été exemplaire, permettant au projet d'évoluer et de franchir toutes les étapes administratives et juridiques préalables à sa réalisation. Sur ces bases, l'instruction des permis de construire, déposés en juillet 2013, pourrait maintenant se clore, ouvrant la voie au démarrage des travaux.

C'est pourquoi la FFT exprime sa totale incompréhension devant les conclusions paradoxales du rapport du CGEDD, mêlant les réflexions fondées et les recommandations sans justification réelle. En effet, le rapport :

- **ne porte, conformément à sa lettre de mission, que sur le projet alternatif** et ne s'intéresse pas à la qualité architecturale, patrimoniale et scientifique du projet de la FFT ;
- **reconnaît ne pas prendre en compte les aspects fonctionnels du contre-projet**, renvoyés à l'expertise de la FFT ; **cela suffirait à clore le débat de la faisabilité technique** : le projet de la FFT reste préférable, comme l'a souligné le rapport d'enquête publique ;
- **se livre à une instruction à charge de certains aspects des études préalables au projet de la FFT**, allant jusqu'à infirmer les conclusions des services de l'Etat eux-mêmes, en particulier celles des ingénieurs de la Direction des routes Île-de-France (DiRIF) qui ont analysé et conclu à la non faisabilité des solutions alternatives, dont les diverses variantes de la couverture de l'A13 ;
- **liste à nouveau les lourds inconvénients du contre-projet**, déjà bien identifiés : inadaptation aux besoins de la FFT, coûts supplémentaires importants, défaut d'insertion paysagère, nuisances liées à la déviation de la circulation automobile, risques environnementaux et paysagers liés à la création d'une continuité nouvelle entre le site de Roland-Garros et le Bois de Boulogne...
- **...mais conclut étonnamment qu'ils ne sont pas « dirimants » !**

Au final, ne pouvant évidemment pas satisfaire la commande de la lettre de mission, qui demandait « *une expertise complète du projet alternatif* », le rapport ne peut qu'émettre des recommandations rédigées au conditionnel, appelant... à de nouvelles études dont la réalisation demanderait des années !

Face à ces contradictions surprenantes dans une procédure jusqu'alors exigeante, mais toujours transparente et loyale, la FFT dénonce les intentions qui semblent animer ce rapport.

Compte-tenu des enjeux pour l'avenir de Roland-Garros, pour l'ensemble du tennis français et plus largement pour l'image et la crédibilité de notre pays sur la scène sportive internationale et alors que la France envisage de se porter candidate aux JO 2024, la FFT en appelle aujourd'hui au Gouvernement, qui comme la mairie de Paris a toujours apporté un soutien sans faille au projet de modernisation du Stade Roland-Garros porté par la FFT, pour qu'il confirme ce soutien et surtout qu'il enclenche rapidement les procédures qui permettront la délivrance des permis de construire déposés en juillet 2013.

La Fédération Française de Tennis

Paris, le 16 février 2015